

	<h1 style="margin: 0;">T2 FLOOR</h1>	Date de révision: 08-07-2019 Remplace la version:1
		Version: 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit:** T2 Floor
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:** Nettoyeur sol.
- Utilisations déconseillées:** Autres que celles recommandées.
- 1.3 Identification de la société:** **Industrias Vijusa, S.L. CIF : B-46200150**
- Adresse:** Pol. Industrial Cheste, Vial 4 – Parcela 8
46380 – Cheste (Valencia)
Espagne
Téléphone. – Fax. +(34) 962 512 707
Courriel: laboratorio2@vijusa.com
- 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:** Centres Antipoison et de Toxicovigilance (PARIS 01 40 05 48 48).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Liquides inflammables, catégorie de danger 3; H226
 Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4; H302
 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B; H314
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H318
 Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1; H317
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H336
 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de catégorie 1; H400
 Danger de toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, toxicité chronique de catégorie 2; H411.

2.2 Éléments d'étiquetage



GHS02



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

- H226: Liquide et vapeurs inflammables.
 H302: Nocif en cas d'ingestion.
 H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

	<h1>T2 FLOOR</h1>	Date de révision: 08-07-2019 Remplace la version:1
		Version: 2

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contient de l'alcools en C9-11 éthoxylés, du propane-2-ol, du composés d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, chlorures, du α -hexylcinnamaldéhyde
Contient du α -hexylcinnamaldéhyde, du (R)-p-mentha-1,8-diène, du 3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde, du citral, du géranol, du citronellol, du pin-2(3)-ène, du 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde, de l'acétate de p-menthan-8-yle, de la coumarine, de l'eugenol. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances énumérées dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (> 0,1 % m/m).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Intervalle de concentration du composant (% poids/poids)	Numéro CE / Numéro d'enregistrement	Num. de CAS	Nom Chimique	Code de la classe et catégorie de danger; Code(s) des mentions de danger
≥25% et <50%		68439-46-3	Alcools en C9-11 éthoxylés	Acute Tox. 4;H302-Eye Dam. 1;H318
≥25% et <50%	200-661-7	67-63-0	Propane-2-ol	Flam. Liq. 2;H225-Eye Irrit. 2;H319-STOT SE 3;H336
≥10% et <25%		68424-85-1	Composés d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, chlorures	Acute Tox. 4;H302-Skin Corr. 1B;H314-Eye Dam. 1;H318-Aquatic Acute 1;H400;M=10-Aquatic Chronic 1;H410
≥1% et <5%	202-983-3 01-2119533092-50	101-86-0	α -hexylcinnamaldéhyde	Skin Sens. 1;H317-Aquatic Acute 1;H400- Aquatic Chronic 2;H411
≥0,1% et <1%	227-813-5 01-2119529223-40	5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	Flam. Liq. 3;H226-Skin Irrit. 2;H315-Skin Sens. 1;H317-Aquatic Acute 1;H400- Aquatic Chronic 1;H410
≥0,1% et <1%	203-161-7 01-2119970582-32	103-95-7	3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde	Skin Irrit. 2;H315-Skin Sens. 1;H317-Repr. 2;H361-Aquatic Chronic 2;H411
≥0,1% et <1%	226-394-6 01-2119462829-23	5392-40-5	citral	Skin Irrit. 2;H315-Skin Sens. 1;H317
≥0,1% et <1%	214-946-9 01-2119488227-29	1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindeno[5,6-c]pyranne	Aquatic Acute 1;H400- Aquatic Chronic 1;H410
≥0,1% et <1%	250-954-9 01-2119976286-24-0006 01-2119976286-24-0004	32210-23-4	Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Aquatic Chronic 2;H411
≥0,1% et <1%	203-377-1 01-211652430-49	106-24-1	Géranol	Skin Irrit. 2;H315-Eye Dam. 1;H318-Skin Sens. 1;H317
≥0,1% et <1%	203-375-0 01-2119453995-	106-22-9	Citronellol	Skin Irrit. 2;H315-Skin Sens. 1;H317-

	<h1 style="margin: 0;">T2 FLOOR</h1>	Date de révision: 08-07-2019 Remplace la version:1
		Version: 2

	23			Aquatic Chronic 2;H411
≥0,1% et <1%	201-291-9 01-2119979519-16	80-56-8	pin-2(3)-ène	Flam. Liq. 3;H226-Skin Sens. 1;H317-Asp. Tox. 1;H304-Aquatic Acute 1;H400- Aquatic Chronic 1;H410
≥0,1% et <1%	201-289-8 01-2119907954-30 01-2119485965-18	80-54-6	2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	Acute Tox. 4;H302-Skin Irrit. 2;H315-Skin Sens. 1;H317-Repr. 2;H361-Aquatic Chronic 2;H411
≥0,1% et <1%	261-543-9 01-2119983293-30	58985-18-5	acétate de p-menthan-8-yle	Flam. Liq. 3;H226-Eye Irrit. 2;H319-Skin Sens. 1B;H317-Asp. Tox. 1;H304-Aquatic Chronic 2;H411
≥0,1% et <1%	202-086-7 01-2119949300-45 01-2119943756-26	91-64-5	Coumarine	Acute Tox. 4;H302-Skin Sens. 1;H317-STOT RE 2;H373
≥0,1% et <1%	202-589-1	97-53-0	Eugenol	Eye Irrit. 2;H319-Skin Sens. 1;H317
≥0,1% et <1%	205-031-5 01-2119976330-39	131-57-7	2-hydroxy-4-méthoxybenzophénone	Aquatic Acute 1;H400- Aquatic Chronic 2;H411

* Il y a des composants avec limites de concentration spécifiques attribuées. Voir la rubrique 15.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des codes des mentions de danger mentionnées ci-avant.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Ingestion:	Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.
Contact oculaire:	Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre et faire appel à un médecin.
Inhalation:	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
Contact cutané:	Retirer les vêtements souillés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon neutre. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Ce produit peut avoir une action irritante ou corrosive sur les voies respiratoires, les yeux et la peau, et être à l'origine de lésions permanentes aux yeux. Corrosif pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Provoque des lésions oculaires graves (effets irréversibles sur les yeux).

Peut produire une réaction allergique (eruption cutanée, urticaire).

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Lire l'étiquette avant utilisation. Aucune information supplémentaire disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



T2 FLOOR

Date de révision: 08-07-2019
Remplace la version:1

Version: 2

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyeur sol

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites de l'exposition professionnelle:

France			
Substance	Valeur limite d'exposition professionnelle 8 h (VME)	Valeur limite d'exposition professionnelle court terme (VLCT)	Note
Propane-2-ol		980 mg/m ³	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

Substance	Num. de CAS	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Propane-2-ol	67-63-0	Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 888 mg/kg bw/day Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 500 mg/m ³ Consommateurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 319 mg/kg bw/day Consommateurs. Oral. Effets systémiques. Longue durée: 26 mg/kg bw/day

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

Substance	Num. de CAS	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Propane-2-ol	67-63-0	Eau douce: 140,9 mg/L Eau de mer: 140,9 mg/L Rejets discontinus: 140,9 mg/L Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 2251 mg/L Sédiments: 552 mg/kg Sol: 28 mg/kg



T2 FLOOR

Date de révision: 08-07-2019
Remplace la version:1

Version: 2

Empoisonnement secondaire:
0,16 µg/kg food

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle:	Porter un équipement de protection individuelle approprié conformément au règlement (UE) 2016/425.
Ventilation:	Fournir une ventilation adéquate, en l'adaptant aux conditions d'utilisation. Utiliser un extracteur local si nécessaire.
Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement respiratoire approprié.
Protection de la peau:	Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.
Protection des yeux:	Il est recommandé d'utiliser des lunettes de sécurité pour éviter le contact par éclaboussures.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide transparent
Couleur:	Vert
Odeur:	Marine
Seuil olfactif:	Non applicable
Valeur du pH:	6,0 - 8,0 (20 °C)
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Point de fusion:	Non applicable
Point d'ébullition:	Non déterminé
Point d'éclair:	~32 °C
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non applicable
Densité:	Non déterminé
Hydrosolubilité:	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
Viscosité:	Non déterminé
Viscosité cinématique:	Non déterminé
Propriétés oxydantes:	Non oxidizing
Propriétés explosives:	Not explosive
Limite inférieur d'explosion:	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable

9.2 Autres informations

Non applicable.



T2 FLOOR

Date de révision: 08-07-2019
Remplace la version:1

Version: 2

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité: Non disponible.
- 10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions normales d'emploi.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:
- Polymérisation dangereuse: Ne présente pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.
- 10.4 Conditions à éviter: Chaleur, flammes et autres sources d'inflammation.
Pas de précautions spéciales en dehors des règles d'hygiène générales pour la manipulation des produits chimiques.
- 10.5 Matières incompatibles: Acides, Produits caustiques, Agents réducteurs forts, Isocyanates, Nitrures, Peroxydes organiques et hydroperoxydes, Époxydes
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone. D'autres gaz toxiques et/ou vapeurs sont aussi possibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Voir les rubriques 2 et 3.

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

Toxicité aiguë:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Cancérogénicité:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité pour la reproduction:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Danger par aspiration:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

	<h1>T2 FLOOR</h1>	Date de révision: 08-07-2019 Remplace la version:1
		Version: 2

Substance	Toxicité orale aiguë (LD50)	Toxicité dermique aiguë (LD50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50 Vapeurs)
Propane-2-ol	> 2000 mg/kg 1h (rat albino)	> 2000 mg/kg 48h (Lapin)		> 5,0 mg/L 4h (rat albino)
Alcools en C9-11 éthoxylés	> 2000 mg/kg 1h (rat albino)	> 2000 mg/kg 96h (rat)		
Composés d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, chlorures	~1000 mg/kg 1h (rat albino)	1950 mg/kg 4h (Lapin)		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité aquatique aiguë:

12.2 Persistance et dégradabilité: Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

12.4 Mobilité dans le sol: Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

12.6 Autres effets néfastes: Non disponible.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Substance	Toxicité aquatique aiguë	Biodégradabilité	Potentiel de bioaccumulation
Propane-2-ol	> 100 mg/L 96h (Oryzias latipes)	Facilement biodégradable	
Alcools en C9-11 éthoxylés	> 1,4 mg/L 72h (Algues (Microcystis aeruginosa))	Facilement biodégradable	
Composés d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, chlorures	1,1 mg/L 96h (Trucha arco iris (Oncorhynchus mykiss))	Facilement biodégradable (60%, 28 d)	
(R)-p-mentha-1,8-diène	0,70 mg/L 96h (Pimephales promelas)		

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballage contaminé:

Les récipients doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne pas réutiliser les emballages vides. Diluer et neutraliser le produit résiduaire. Faire éliminer le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conditions pour l'élimination:

Conformément aux réglementations locales et nationales. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.



T2 FLOOR

Date de révision: 08-07-2019
Remplace la version:1

Version: 2

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport International des Marchandises Dangereuses par Route (ADR)

14.1 Numéro ONU: UN1760
LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Contient Composés d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, chlorures)
14.2 Désignation officielle de transport:
14.3 Classe: 8
14.4 Groupe d'emballage: III
14.6 Code restriction de tunnel: (E)

Étiquetage:



Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU: UN1760
LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Contient Composés d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, chlorures)
14.2 Désignation officielle de transport:
14.3 Classe: 8
14.4 Groupe d'emballage: III
14.5 Polluant marin: Oui
14.6 IMDG-Code de group de ségrégation: -

Étiquetage:



Transport aérien (ICAO/IATA)

14.1 Numéro ONU: UN1760
LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Contient Composés d'ammonium quaternaire, benzylalkyl en C8-18 diméthyles, chlorures)
14.2 Désignation officielle de transport:
14.3 Classe: 8
14.4 Groupe d'emballage: III
14.6 Passenger aircraft: ACCEPTED
Cargo aircraft: ACCEPTED

Étiquetage:



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:
Non disponible
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Non disponible.
- 15.3 Composition des détergents (648/2004/CE)
Parfums:hexyl cinnamal, limonene, citral, linalool, geraniol, citronellol, butylphenyl methylpropional, coumarin, eugenol, benzyl benzoate, alpha-isomethyl ionone

Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage conformément au Règlement (CE) n° 648/2004:

	<h1 style="margin: 0;">T2 FLOOR</h1>	Date de révision: 08-07-2019 Remplace la version:1
		Version: 2

Contenance	Ingrédients
30 % et plus	agents de surface non ioniques
5 % ou plus, mais moins de 15 %	parfums. agents de surface cationiques

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des codes des mentions de danger sous la rubrique 3:

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226: Liquide et vapeurs inflammables.
- H302: Nocif en cas d'ingestion.
- H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318: Provoque de graves lésions des yeux.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

End use: Utilisateur professionnel

Références bibliographiques:

1. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006.
2. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
3. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées



T2 FLOOR

Date de révision: 08-07-2019
Remplace la version:1

Version: 2

comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Date de révision: 08/07/2019

Version: 2

Raison de la révision: Changes in Section 2.
Changes in Section 3.
Changes in Section 8.
Changes in Section 9.
Changes in Section 14.